

C.R.P.A. : Cercle de Réflexion et de Proposition d'Actions sur la psychiatrie ¹.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 | Ref. n° : W751208044

Président : André Bitton.

14, rue des Tapisseries, 75017, Paris | Tel : 01 47 63 05 62.

Courriel : crpa@crpa.asso.fr / Site : <http://crpa.asso.fr>

André Bitton.

Paris, le 3 juin 2013.

Pour M. le député Denys Robiliard.
Assemblée nationale. 126, rue de l'
Université, 75007, Paris.

OBJET : Statistiques sur l'hospitalisation sans consentement.

Monsieur le député,

Suite à votre rapport d'étape, et à vos interventions en tribune au colloque du Collectif alternatif en psychiatrie le 25 mai dernier, et aux assises du Collectif des 39 contre la nuit sécuritaire, vendredi 31 mai, je me suis interrogé sur les chiffres que vous citez de l'hospitalisation sans consentement entre 2006 et 2011.

D'après ceux que j'ai, il me semble que vous confondez le nombre des mesures d'HSC prises en 2006, qu'il faut d'ailleurs comprendre comme des nouvelles mesures, sans préjudice de celles anciennes qui continuent de courir, avec celui du nombre des personnes tenues en HSC la même année. Soit, selon le rapport de l'IGAS de mai 2011 (voir pièces jointes), 55 586 personnes tenues en HSC en 2006, contre 80 235 personnes tenues en HSC en 2009, sans doute du fait des mesures sécuritaires restrictives de l'époque. Or, vous citez, dans votre rapport (page 8, note 1^o) en bas de page), le chiffre de 54 535 mesures d'HSC en 2006. Ce chiffre ne me semble pas vraisemblable.

Si le chiffre des mesures d'HSC pour 2006 n'était pas connu en 2010 et 2011, les statistiques officielles, issues des études d'impact rendues publiques en 2010, avec le projet de loi de la Ministre de la santé Mme R. Bachelot, et en mars 2011, avec le rapport du député M. Guy Lefrand, suite à la lettre rectificative du 26 janvier 2011 du ministère de la santé, en vue de l'adoption par le parlement de la loi du 5 juillet 2011, établissent au contraire, qu'entre 2005 (74 819 mesures d'HSC) et 2007 (72 598 mesures d'HSC), il y a une baisse des HSC, surtout d'ailleurs des HDT, avec une hausse des HO.

L'ensemble de ces données indique une baisse d'environ 7 % entre 2005 et 2007, par rapport au pic très haussier qu'on a connu en 2003, où le nombre des HSC s'établit à 78 126 mesures sur l'année, rejoignant ainsi le chiffre qui vous a été communiqué pour 2011 et que vous avez rendu public dans votre rapport d'étape, soit un total des HDT et des HO de 78 312 mesures.

Par contre, si vous partez du début des années 90 (1992, environ 38 800 mesures d'HSC sont comptabilisées), puis si vous allez à 2003, avec 78 126 mesures d'HSC enregistrées, et que vous voyez ce pic se stabiliser jusqu'en 2011 (78 312 mesures également, malgré

¹ Le CRPA est membre du Réseau Européen des Usagers et Survivants de la Psychiatrie (E.N.U.S.P.), voir sur l'Internet : <http://www.enusp.org/index.php/fr/>

une baisse momentanée entre 2005 et 2007), puis si vous comparez ces chiffres avec ceux de la population tenue sous contrainte, cela nous donne une perspective haussière passablement inquiétante.

En pratique, c'est sur une échelle de 20 ans que le nombre de mesures d'HSC a été multiplié par 2, avec une hausse de 102 % entre 1992 et 2011. En même temps que l'on assistait à un doublement du nombre des personnes tenues sous contrainte. Sur ce dernier point d'ailleurs, les statistiques manquent.

Ce mouvement se fait donc avec une hausse continue, semble-t-il, du nombre des personnes tenues sous HSC, lequel progresse, selon le rapport de l'IGAS de mai 2011, de 44 % en 3 ans, en passant de 55 586 personnes tenues en HSC en 2006, à 80 235 personnes tenues en HSC en 2009 ... Il est d'ailleurs probable que les services du CGLPL aient confondu ce nombre des personnes tenues en HSC en 2006, avec celui des mesures d'HSC prises en 2006 (?).

Au surplus, je vous signale que nous avons changé de modalité de calcul des HSC entre 2008, 2010 et maintenant. Ce qui m'a été indiqué par Mme Magali Coldefy, qui est statisticienne géographe à l'IRDES, et que vous avez auditionné en février dernier. En effet, jusqu'en 2008, les établissements faisaient remonter leurs chiffres aux CDHP. Celles-ci faisant à leur tour remonter ces mêmes chiffres à la DGS, au Ministère de la santé. Par ailleurs, le taux de réponse des établissements était médiocre. En 2009, ont été mis sur pieds (je cite toujours de mémoire Mme Magali Coldefy), les SAE (Statistiques d'activité des établissements). Puis en 2010, c'est l'ATIH (Agence technique sur l'hospitalisation), liée à la DREES, direction des études statistiques du Ministère de la santé, qui a pris le relais. En pratique nous manquons cruellement sur ce terrain de statistiques fiables qu'on puisse recouper d'une année à l'autre, et de nos années actuelles à la décade précédente.

Vous trouvez certaines de mes sources en pièces jointes.

Veillez croire, monsieur le député, en mes salutations dévouées.

Pièces jointes :

- Communiqué du CRPA du 6 juin 2011.
- Données statistiques issues du rapport de l'IGAS, de mai 2011 : « Analyse d'accidents en psychiatrie et propositions pour les éviter », de la Dr Françoise Lalande, et de Mme Carole Lepine.
- Pages 59 à 65, du projet de loi n°2494, tel que publié par l'Assemblée nationale, sous la signature de la Ministre de la santé et des sports, Mme Roselyne Bachelot-Narquin.
- Pages 26 à 29, du rapport du député UMP Guy Lefrand, de mars 2011, précédent l'ouverture des débats au parlement qui ont mené à l'adoption de la loi du 5 juillet 2011.